

2.4 Plan de mesurage

La future salle des fêtes se situera rive droite du canal de Donzère-Montdragon. C'est un site rural. Les premiers riverains se trouvent à environ 50 m à l'ouest du terrain, 250 m au sud-ouest et à plus de 350 m au nord.

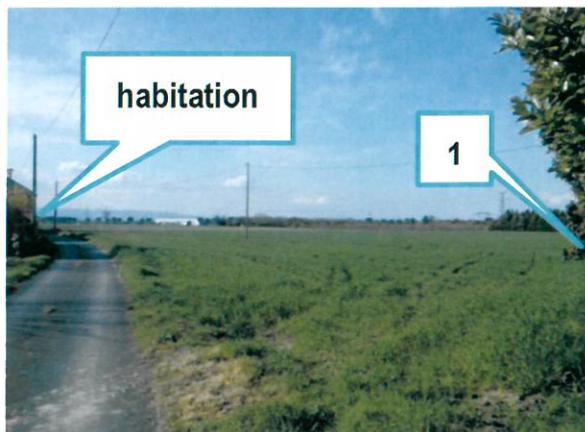
Les emplacements retenus pour les points de mesure sont présentés sur la Figure 2 ci-après.



Figure 2 - Emplacement de la future salle (en rouge) et emplacement des 2 points de mesure retenus.

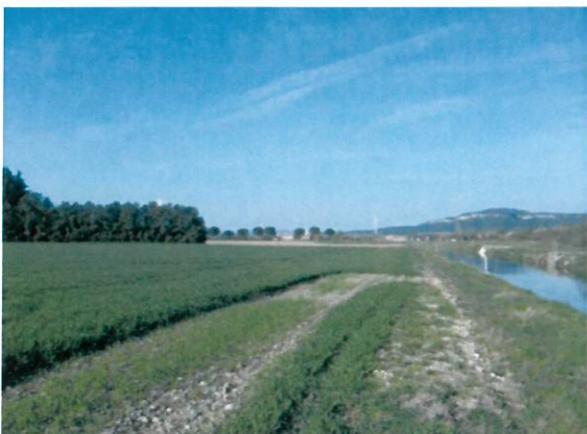
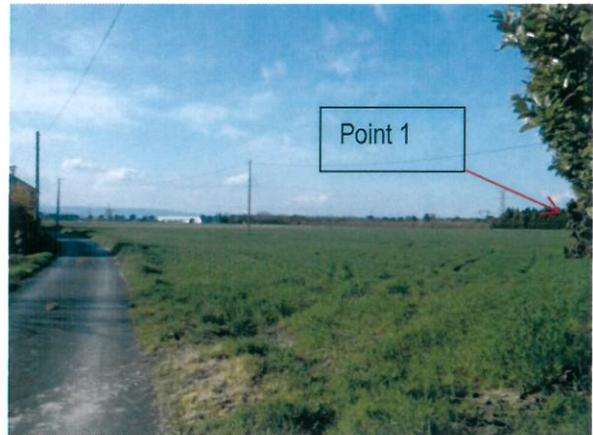
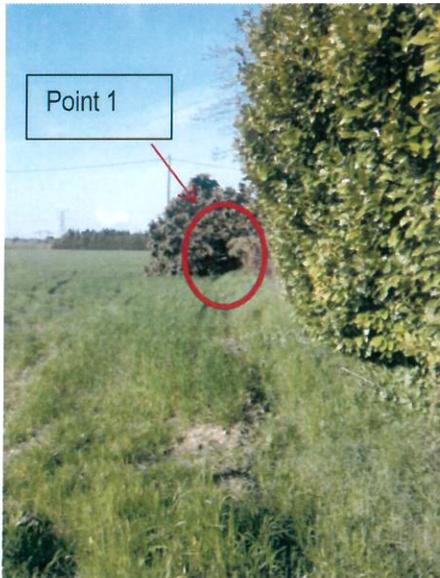
L'emplacement des 2 points de mesure retenus correspond à :

- point de mesure n°1 : point placé au plus proche de l'habitation à l'ouest du site (50 m). C'est cette habitation qui sera la plus impactée par le projet.
- point n°2 : placé en limite de site au nord, à une distance d'environ 200 m du l'habitation situé à l'ouest et 390 m des chambres d'hôtes situées au nord.



Mars 2015

5.2 Reportage photographique



Mars 2015